

AVIS CESEC N°2019-24¹

Relatif au

Rapport d'information sur le suivi du schéma territorial des formations sanitaires et sociales Corse 2014-2019

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 30 avril par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur *le rapport d'information sur le suivi du schéma territorial des formations sanitaires et sociales Corse 2014-2019* ;

Après avoir entendu, Madame Françoise OTTAVY, Direction de l'éducation, de l'enseignement et de la recherche, Direction Générale Adjointe en charge de l'éducation, de l'Enseignement, de la Formation et de la langue corse.

Sur rapport de Madame Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI pour la commission « Education, formation, jeunesse » ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 21 mai à Bastia,**

Les membres du CESECC saluent la qualité du travail d'évaluation fourni par les services de la collectivité et cela, en puisant dans leurs propres ressources, alors qu'*in fine*, les aides externes pressenties n'ont pas répondu à leur demande.

Ce rapport cite bien les difficultés rencontrées pour rassembler l'ensemble des acteurs concernés et permettre d'effectuer un travail prospectif.

Les conseillères et les conseillers du CESECC précisent que cette évaluation est destinée à préfigurer le Schéma 2020.

Dans un contexte particulier, comme l'a souligné récemment lors de son intervention, le Dr Xavier EMMANUELLI, qui avait répondu favorablement à l'invitation du CESECC :

« La séparation entre le sanitaire et le social ne correspond plus aux problématiques rencontrées sur le terrain ».

Il en ressort que l'évolution de la précarité, rend nécessaire d'imaginer de nouvelles solutions qui peuvent d'ailleurs déjà être présentes ailleurs, dans des domaines concomitants.

¹ A l'unanimité

Les membres du CESECC signalent que l'étude - de plans existants et adoptés régulièrement par la Collectivité de Corse - pourrait enrichir de façon pertinente les besoins nécessaires ainsi que certains aspects prospectifs du Schéma présenté, comme par exemple :

(Pianu di Lotta contr'a precarietà e à puvertà adopté en mars 2017, étude sur le renoncement aux soins commandité par la CTC et l'ARS en 2017, le plan régional de santé avec, notamment son volet PRAPS de l'ARS).

Le CESEC de Corse relève que c'est ainsi que Le Plan de Lutte contre la Précarité, adopté par la collectivité en mars 2017, prévoit différentes actions touchant au domaine de la formation liée à l'accompagnement social, avec :

- *La formation de conseillères et conseillers en économie sociale et familiale (CESF) qui interviennent dans l'accompagnement à la gestion du budget notamment et en complément du travail de l'assistant social (le but est de développer l'intervention en binôme avec les assistantes sociales) ;*
- *Le développement, le rôle de diagnostic des travailleurs sociaux dans le repérage de pathologies (test WAIS) ;*
- *La formation de médiateurs : cette formation universitaire pourrait faire l'objet d'un partenariat avec l'Université de Corse ;*
- *La formation des chargés d'accueil : la qualité de l'accueil est notamment fondamentale et permet d'améliorer l'accès aux droits et de supprimer les redondances (question du pré-accueil social) ;*
- *Le repérage des difficultés sociales à l'école (exemple : présence de l'assistante sociale en classes maternelles et primaires en lien avec le Rectorat) ;*
- *Le passage systématique d'un bilan de santé gratuit par an, pour tous les jeunes ;*
- *La mise en place d'une stratégie de santé mentale des enfants et des jeunes ;*
- *La promotion d'une alimentation équilibrée et de l'activité physique ».*

Il serait donc politiquement logique que ces actions soient intégrées dans le schéma puisqu'elles font parties du plan de lutte contre la pauvreté adoptée par la CdC.

D'autre part, le **CESECC souhaite** que ce Schéma, une fois établi et adopté par la Collectivité de Corse, puisse être modifié en fonction des besoins qui apparaîtraient successivement au cours de son application et que les modalités des ajouts éventuels soient précisées.

Le **CESECC précise** que les métiers d'aides à la personne font partie des « *poor job* » avec les conséquences déjà décrites dans les précédents rapports que le Conseil a produits.

Au sujet de ces métiers d'aides aux personnes vieillissantes, générateurs d'emplois, le diagnostic s'y référant semble sous-évalué, et **les membres du CESECC considèrent** qu'il est indispensable de repenser particulièrement les moyens humains qui y sont dévolus. Il en ressort de fait, qu'il y a un intérêt indispensable à développer davantage ces métiers d'aides à la personne.

Les conseillers du CESECC soulignent que le plan de lutte contre la précarité s'est aussi attaché à traiter de cette problématique en préconisant que « *les métiers d'aides à la personne doivent être valorisés* » ;

Le rapport sur le renoncement aux soins indique qu'il faut « améliorer la formation des personnels des services d'aides à la personne ». Le Dr Xavier EMMANUELLI, dans son propos, avait exposé une formation de type universitaire expérimentée à PARIS, en vue d'une valorisation de ces métiers.

Une expérience du même genre, menée avec l'aide du Dr EMMANUELLI, également connu pour la crédibilité et l'intérêt qu'il porte à la Corse, nous paraîtrait pertinente. **Les membres du CESECC souhaiteraient** que la CdC étudie cette proposition.

La médecine scolaire, dont le rôle majeur dans la prévention chez les jeunes n'est plus à démontrer, est une spécialité sinistrée. Le **CESECC est favorable** à ce que le Schéma présenté, puisse pallier le manque de médecins scolaires, en formant les infirmières à des délégations de compétences.

Un manque de cadres de santé est prévisible prochainement, le **CESECC souhaite** que ce Schéma étudie la possibilité de réouverture de l'Institut de formation des cadres de Bastia, qui a déjà fonctionné pour des périodes limitées, afin de former le nombre nécessaire de cadres, et analyser les raisons pour lesquelles, dernièrement, beaucoup de candidats ont préféré entreprendre ces études sur le continent.

Parmi les quatre axes figurant dans les propos introductifs du schéma, le premier est de construire une offre de formation au regard des besoins actuels et projetés pour répondre à une demande effective des employeurs. Concernant les métiers du Grand Age - DOMICILES et EHPAD - il semble qu'ils aient été sous évalués, compte tenu de la démographie, il est certain que les professions suivantes demandent des formations supplémentaires :

- Auxiliaires de Vie Sociale ; - Assistants de Vie ; - Aide Soignants Diplômés ; - AMP ; - Psychomotriciens ; - Ergothérapeutes ; - Infirmiers Diplômés d'Etat ; - Cadres Infirmiers coordonnateurs ; - Cadres de santé.

Il est bon de remarquer que l'identification de certains métiers du sanitaire et surtout du social, est absente dans certaines facettes de ce projet (médiateurs du social, TISF, moniteurs) ... **Le CESECC suggère**, qu'une formation « socle » réunissant les étudiants de différentes filières sur certains modules puisse avoir lieu, cette mesure aurait pour avantage de :

- Mutualiser les moyens ;
- Faire découvrir aux étudiants la possibilité d'autres métiers dans la même filière ;
- Faire naître de futurs réseaux de terrain par décroisement des futurs acteurs ;
- Créer une culture commune du secteur d'intervention.

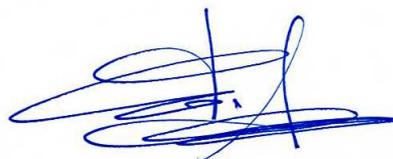
Il paraît aussi important aux membres du CESECC, de pouvoir mieux identifier les porteurs de projets et de les inscrire dans le futur Schéma ; cela permettrait d'étendre les possibilités de stages et l'identification de nouveaux tuteurs.

Tenant compte que la CdC prend en charge la location du bâtiment hébergeant l'IFSI d'Ajaccio pour une somme avoisinant les 450 k€/an, il paraît judicieux de signaler que les plans initiaux du nouvel hôpital d'Ajaccio prévoyaient l'intégration de l'IFSI dans ses locaux. Cette solution aurait permis une économie non négligeable pour la collectivité. **Le CESECC regrette** que cette option n'ait pas, finalement, été retenue.

Les membres du CESECC relèvent les besoins en formations liés à l'accompagnement social et la nécessité de trouver un équilibre pour pallier les choix des diplômés à s'orienter dans le secteur public ou dans le secteur libéral.

Le CESECC émet un avis favorable à l'évaluation et au suivi du schéma territorial des formations sanitaires et sociales de corse 2014-2019.

Le Président du CESEC,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line, positioned below the text 'Le Président du CESEC,'.

Paul SCAGLIA